

Bac ST2S session 2014 : le bilan et les revendications du SNES

Activités Interdisciplinaires (épreuve anticipée de première) : 2013 et 2014

- calendrier d'épreuves trop précoce rognant le temps de formation des élèves (les épreuves ont eu lieu entre avril et début mai selon les académies, ce calendrier est d'autant plus conséquent pour l'épreuve de projet technologique, les élèves n'ayant plus de cours de méthodologie en santé et en action sociale ont tendance à plus s'absenter, ...ces épreuves se cumulent avec les épreuves de langues vivantes

- absence de convocations des professeurs dans beaucoup d'établissements, ... pourtant un ordre de mission est indispensable pour couvrir les trajets en cas d'accident de travail, l'organisation de l'épreuve étant très souvent dévolue au professeur coordinateur STMS sans être rémunéré

- absence de rémunération pour les jurys

- réunions d'harmonisation dans lesquelles l'Administration fait pression sur les collègues pour des remontées de notes,

. Versailles : 2 années consécutives où le 13/14 sur 20 doit être la règle :

- un établissement s'est vu remonter les notes (une moyenne de 12/20 initialement) sans échanges lors de la commission académique d'harmonisation donc sans arguments puisque l'établissement n'était pas représenté, les profs refusant (voir courrier en PJ), le chef d'établissement a remonté lui-même les notes après instruction donnée par l'IA IPR, un autre lycée concerné par la remontée des notes en raison de grille d'évaluation non renseignée

- sur PVC, les profs n'inscrivent pas les notes, pas d'accès à lotanet ! alors que les autres académies ont donné un accès aux profs

. les autres académies ne sont pas dans cette optique (statistiques issues de notre pré enquête de rentrée de 2013): les moyennes varient entre 11 et 14 sur 20 par établissement, l'harmonisation se fait à la marge

Epreuve de BPH (Biologie physiopathologie humaine)

Paris/Créteil/Versailles :

Le tableau envoyé par les IA IPR à tous les coordinateurs de bio en juin pour remonter les notes : les meilleures copies sont lésées et le calcul des IA IPR est sacrément avantageux pour les candidats franciliens (5 à 10 points de plus) par rapport aux autres candidats où les profs n'ont pas eu la consigne de remonter les notes.

Epreuve de STSS écrite

Un pression des IA IPR identique en STSS épreuve écrite sauf que tout s'est fait par téléphone (IA-IPR/coordonateur d'épreuve).

Versailles :

Pourtant un premier mail des IA IPR indiquait que la grille de correction était pertinente (les premiers envois de moyenne étant satisfaisants) donc pas de remontée de notes et quelques jours après, des coup de fil aux coordinateurs de l'épreuve dans les centres d'examen où les moyennes

étaient les plus basses pour remonter de 2 points (pourquoi 2 points ?) toutes les notes : 2 centres sur Versailles concernés qui ont des arguments pour contrer cette remontée de notes sans justifications : copies où la maîtrise du français fait grandement défaut, de grosses lacunes dans les connaissances....et du temps pour apprendre manquant (les établissements concernés se sont tous retrouvés avec des baisses du volume horaire attribués à la discipline pour les demi groupes),

Un établissement sur Paris présentant la même situation.

Vote majoritaire de motions dans 2 établissements (PJ) lors du jury de délibération

Projet technologique

- des notes de conduite de projet modifiées par les chefs d'établissement après les soutenances orales (Romainville (93), Beaumont (95)), les notes n'étant pas bloquées

- des harmonisations avec là encore des remontées de notes pour la conduite de projet (Montreuil (93) , cela ne semble pas avoir été le cas pour l'académie de Versailles)

- des chefs d'établissement ne respectant pas la circulaire et imposant aux collègues le non respect de la mise en loge pour l'épreuve PT en leur demandant d'opérer comme dans le cadre des AI ou des TPE, faute de moyens de surveillance (élèves en attente dans les cours d'autres collègues, élèves dans le couloir...)

- une surcharge de travail (soutenance PT hors EDT, maintien des cours, convocation épreuve second groupe...) , conséquence des deux enseignements pour chaque collègue sur un même niveau ; cadre pédagogique impulsé par l'Inspection

- mais aussi convocations des professeurs faite par le chef d'établissement sans information/concertation au Siec (maison des examens) pour équilibrer ensuite les convocations de chacun lors des épreuves terminales :

résultat :une participation aux jurys pour le Projet Technologique déséquilibrée allant de 1 à 6 jours pour des collègues d'un même établissement, ces mêmes professeurs sont convoqués pour les épreuves terminales et pour les épreuves du second groupe ...et d'autres , non !

- là encore, pas d'accès à lotanet pour les profs que ce soit pour la conduite de projet ou la soutenance , ... les autres académies ont donné un accès aux profs pour inscrire directement les notes

Le Snes revendique :

- **le rappel de la motion est un minimum (PJ)**
- **l'accès au serveur dès les premières évaluations est indispensable pour garantir le travail des profs dans toutes les académies**
- **une communication entre le Siec, la maison des examens et les chefs d'établissement pour convoquer de façon équilibrée les professeurs ,**
- **la demande de jurys extérieurs pour le projet technologique géré par le Siec à l'instar de l'épreuve « dossier technique » du bac SMS limiterait les écueils observé lors de cette session (objectivité de l'évaluation mise à mal en raison de l'absence de l'anonymat des candidats)**